



Art des Vorstosses:	<input type="checkbox"/>	Parlamentarische Initiative	– Initiative parlementaire	– Iniziativa parlamentare
Type d'intervention	<input type="checkbox"/>	Motion	– Motion	– Mozione
Tipo d'intervento:	<input type="checkbox"/>	Postulat	– Postulat	– Postulato
	<input type="checkbox"/>	Interpellation	– Interpellation	– Interpellanza
	<input type="checkbox"/>	Dringliche Interpellation	– Interpellation urgente	– Interpellanza urgente
	<input type="checkbox"/>	Anfrage	– Question	– Interrogazione
	<input type="checkbox"/>	Dringliche Anfrage	– Question urgente	– Interrogazione urgente

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email weiterleiten an: zs.kanzlei@pd.admin.ch
Déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, envoyer le texte par messagerie électronique au: zs.kanzlei@pd.admin.ch
Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messagerie elettronica a: zs.kanzlei@pd.admin.ch

Urheber/in – Auteur – Autore

Unterschrift – Signature – Firma

Gisèle Ory

Begründung beiliegend (auf separatem Blatt)
Développement joint (sur feuille séparée)
Motivazione allegata (su foglio separato)

Ohne Begründung
Sans développement
Senza motivazione

Titel (deutsch)

Titre (français)

Application de la déclaration des droits de l'enfant dans la procédure d'asile

Titolo (italiano)

Selon l'article 12 de la Déclaration des droits de l'enfant, signée par la Suisse, un mineur doit être entendu dans tout procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié.

L'article 28 de la Déclaration des droits de l'enfant demande que les Etats reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, y compris aux niveaux secondaire, professionnel et supérieur.

Dans les faits, il semble que, dans le cadre des procédures d'asile, les enfants ne sont pas toujours entendus, en particulier lorsqu'ils sont accompagnés et atteignent 14 ans pendant la procédure.

Il semble également que s'ils sont facilement intégrés au niveau de l'école obligatoire et dans des écoles supérieures, il leur est extrêmement difficile d'obtenir des places d'apprentissage.

Je prie le Conseil fédéral d'étudier

- comment l'application de la Déclaration des droits de l'enfant pourrait être améliorée dans le cadre de la politique de l'asile,
- quels sont les moyens qui pourraient être mis à disposition pour l'appliquer mieux,

quelles mesures de contrôle pourraient être instituées pour s'assurer de sa bonne application.

Mitunterzeichner: Die aktuelle Liste ist gedruckt verfügbar im Ratssaal (Session) und im Zentralen Sekretariat. Elektronisch: auf den PCs, welche für Ratsmitglieder zugänglich sind.
Cosignataires: La liste actuelle imprimée est disponible dans la salle du conseil (session) et au secrétariat central, électronique: sur les PC à disposition des parlementaires.
Confirmatari: La lista attuale è disponibile nelle sale dei Consigli, presso la Segreteria centrale e su ogni computer a disposizione dei parlamentari.

BUNDESKANZLEI: Dienstvermerk - Indications de service

Zuteilung	EDA	EDI	EJPD	VBS	EFD	EVD	UVEK	BK	Datum
Original									Visum
Kopie									

Verteilung: BR, BK, VK (2), GS, BK, Ba (2), Verbindungsleute, Sekretariat PD, Parteisekretariate